

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absents : Mme Valérie Lafond et M. Léo Choquette.

7073-11-2019
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

7074-11-2019
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

7075-11-2019
Adoption du
procès-verbal
du 7 et 22 octobre
2019

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 7 et 22 octobre 2019.

7076-11-2019
Adoption des
comptes à payer
du mois d'octobre
et ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'octobre 2019 totalisant la somme de : 25,187.57\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2019 au montant de : 29,242.36\$;

Pour un total de comptes à payer de: 54,429.93\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Aucune question.

7077-11-2019
Adoption des
prévisions
budgétaires
RIAEPHV 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires de la régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise s'élevant à 101,756.\$ pour la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 a été déposé par cette dernière le 26 septembre dernier pour un montant total de 429,100.\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le budget 2020 de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise soit adopté tel que présenté.

7078-11-2019
Dépôt des
déclarations
intérêts
pécuniaires des
membres du
conseil

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre un relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums;

Attendu que mesdames Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Valérie Lafond ainsi que messieurs Patrick Wenning, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour la séance du 4 novembre 2019;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière constate le dépôt des déclarations et transmettra une copie au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

7079-11-2019
Avis de motion
programme
triennal
d'immobilisations

Avis de motion est donné par Isabelle Deland qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement concernant le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

7080-11-2019
Avis de motion
prévisions
budgétaires 2020

Avis de motion est donné par Michel Lord qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement concernant les prévisions budgétaires 2020.

7081-11-2019
Avis de motion
règlement de
taxation

Avis de motion est donné par Jean-Sébastien Roy qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le projet de règlement concernant la taxation pour l'année 2020.

7082-11-2019
Dépôt des états
comparatifs

La directrice générale/ secrétaire-trésorière fait dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses.

7083-11-2019
Paradis/Lemieux/
Francis Avocats
Dossier route 133

Attendu que la municipalité a reçu une facture de Paradis/Lemieux/Francis avocats concernant la préparation des dossiers pour la cause : Entreposage de matière résiduelle route 133;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture au montant de 12,154.22\$ pour les services entre le 16 août et le 19 septembre 2019.

7084-11-2019
Clientèle scolaire
remboursement
politique familiale

Considérant que l'école Capitaine-Luc-Fortin demande une subvention dans le cadre de la politique familiale adoptée par la municipalité;

Considérant que la municipalité par son objectif est d'encourager la fréquentation à l'école primaire en versant une subvention annuelle afin de diminuer le coût du matériel scolaire;

En conséquence, sur la proposition de Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accorder la subvention demandée à l'École Capitaine-Luc-Fortin au montant de 5880.00\$ pour l'année 2019-2020, représentant un montant maximum de 50.\$ par élève, un document explicatif des dépenses par niveau devra être joint à la demande.

7085-11-2019
Dorais,Gagnon,
Laprise Notaires
Acquisition de
deux terrains

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de deux terrains : lots 4 775 544 et 4 775 541 dans l'optique du projet de stations nautiques de la rivière Richelieu;

Attendu que la municipalité a requis les services de la firme Dorais, Gagnon, Laprise notaires pour la signature desdits contrats;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte les factures au montant de 1507.59\$ et 1365.47\$.

7086-11-2019
ADMQ formation
Mme Geneviève
Lavoie

Attendu que Mme Geneviève Lavoie doit suivre des cours de perfectionnement pour garder son accréditation au sein de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Attendu que deux cours ont été retenus par Mme Lavoie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Lavoie a participé aux deux cours pour un montant total de 65.54\$ incluant les taxes applicables.

7087-11-2019
FNX Innov
surveillance de
chantier Rue de
l'Église et Rue
St-Thomas

Attendu que la municipalité a donné le contrat aux Consultants S.M. inc pour la surveillance de chantier, résolution 6555-08-2018, pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église et rue St-Thomas;

Attendu que les Consultants S.M. ont été acheté par FNX Innov, lequel honore le contrat octroyé;

Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant le 8^{ième} décompte progressif au montant de : 873.81\$;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 374279 au montant de : 873.81\$ incluant les taxes applicables pour la surveillance de chantier à FNX Innov.

7088-11-2019
FNX Innov
Étude écologique
Rang St-Louis

Attendu que la municipalité a donné le contrat à FNX Innov, résolution 6999-09-2018, pour l'étude écologique sur le Rang St-Louis;

Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant 100% du mandat pour un montant de : 4 369.05\$;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 374329 au montant de : 4 369.05\$ incluant les taxes applicables.

7089-11-2019
FNX Innov
Travaux civils
Rang St-Louis

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un 6^{ième} décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 374523 au montant de : 1293.47\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 6 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.

7090-11-2019
FNX-Innov
Station nautique

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour le projet de stations nautiques sur la rivière Richelieu;

Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant le 1^{er} décompte progressif au montant de : 1 020.39\$;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 374324 au montant de : 1 020.39\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no.1.

7091-11-2019
Rapport sur les
dépenses relatives
au TAPU

Attendu que la municipalité a participé au programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance des dépenses exécutées dans le cadre de ce programme et accepte le rapport déposé à cette fin par la directrice générale.

7092-11-2019
Nomination pour
le plan sécurité
civile

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de la municipalité d'Henryville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté;

Que Mme Sylvie Larose Asselin soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution 6075-08-2018 concernant la politique d'utilisation ou de location de salles;

Attendu qu'il y a lieu de faire quelques modifications à savoir :

Enlever les mots : Centre communautaire sont des lieux distincts et/ou Centre communautaire et que l'article 9 se lit comme suit :

Tarifification et durée

Services/ organisme reconnu par la municipalité

Organisme sans but lucratif

Partenaire/ Citoyen /mariage/funérailles

Entreprise/citoyen

Dépôt 200.\$

Tarifification à la journée : 100\$ (Du début de l'évènement à 1h.am)

Tarifification à l'heure : 20\$ de l'heure

Au mois : 200\$ pour les activités sportives / culturelles/ cours ou formations pour un maximum de 3 blocs de 3 heures par semaine.

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que ces nouveaux tarifs soient appliqués pour les réservations effectuées après le 4 novembre 2019.

Attendu qu'une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale existe pour la préparation d'une entente intermunicipale pour les infrastructures d'égout;

Attendu que le MAMH par l'entremise de ses directions régionales, accompagne les municipalités qui désirent mettre en commun des services en leur fournissant des informations sur l'encadrement légal et le cheminement administratif d'une entente intermunicipale, en mettant à leur disposition des modèles d'ententes et en les assistant dans la négociation des modalités de ces ententes;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande une aide financière concernant la préparation de l'entente intermunicipale pour les infrastructures de la nouvelles usine des eaux usées;

Que Mme Danielle Charbonneau, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin soient autorisées à signer tout document relatif à cette demande et en autorise la dépense;

Que copie de la présente soit expédiée à la municipalité de Saint-Sébastien.

7093-11-2019
Politique de
location de salle
modification
article 9

7094-11-2019
Aide financière
pour soutenir la
coopération
intermunicipale
entente USEP

7095-11-2019

**Soumission
chariots à chaises**

Attendu que la Fabrique a fait une demande afin de récupérer leurs chariots pour les chaises;

Attendu qu'un estimé des coûts pour la fabrication de chariot a été demandée à Garage Léo Lord;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la fabrication de deux chariots à chaises soit demandée au coût de 413.97\$ chacun plus les taxes applicables.

Attendu que la municipalité désire distribuer des cartes de Noël aux citoyens;

7096-11-2019

**Autorisation de
dépenses cartes de
Noël**

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour l'impression de cartes de Noël pour la population d'Henryville.

Attendu que la municipalité de par sa résolution no. 6981-08-2019 a autorisé l'acquisition de canots/kayaks et équipements de supports d'entreposage;

7097-11-2019

**Autorisation de
paiement Sail
Plein Air**

Attendu que la municipalité va recevoir un montant de 20,000.\$ pour notre projet d'implantation d'une station;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 9,668.83\$ à Sail Plein Air pour l'acquisition de canots et équipements requis.

M. Patrick Wenning, conseiller se retire à 20 :21hrs. déclarant des intérêts pécuniers à la prochaine résolution.

Attendu que quatre familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités;

7098-11-2019

**Demande de
remboursement
politique familiale**

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour une activité pour aîné à \$100. et trois familles pour des activités au montant de: 500.\$+144.50\$+ 495.\$ totalisant la somme de : 1,239.50\$.

M. Patrick Wenning, conseiller se reprend son siège à 20 :22hrs.

Attendu que la municipalité a reçu une demande concernant l'acquisition du panneau d'affichage du centre communautaire;

7099-11-2019

**Demande
d'acquisition
tableau
d'affichage
Centre
communautaire**

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le don du panneau d'affichage du Centre communautaire au Centre d'entraide Régional d'Henryville lequel panneau devra être désinstallé pour le 5 novembre.

Attendu qu'une aide financière a été demandée par les Seigneuries du Lac pour le chauffage et l'entretien de l'église de St-Georges d'Henryville;

7100-11-2019

**Demande de
commandite/Les
Seigneuries du
Lac**

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale à émettre un chèque à l'ordre de la Fabrique St-Georges d'Henryville au montant de 2,000.\$ réparti comme suit : 1,000.\$ pour l'entretien et le chauffage de l'église et 1,000.\$ en don pour le patrimoine pour l'année 2019.

Attendu qu'une Fête de Noël est prévue pour le 1^{er} décembre prochain;

7101-11-2019

**Contribution
cadeaux pour
enfants Fête de
Noël**

Attendu que la municipalité pour 2019 va contribuer pour un montant de 25.\$ maximum, par enfant, pour l'achat de cadeaux pour les résidents de la municipalité d'Henryville;

Attendu que les inscriptions seront faites à la municipalité comme par les années passées et que pour les enfants provenant de l'extérieur de la municipalité et inscrits par un parent demeurant à Henryville, un montant de 25.\$ sera requis pour la remise d'un cadeau;

En conséquence sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 25.\$ maximum par enfant inscrit provenant de la municipalité d'Henryville selon les inscriptions ou défraiera le coût des cadeaux directement à la Papeterie Cowansville.

7102-11-2019
Demande
d'augmentation
de la petite caisse
loisirs

Attendu que Mme Geneviève Lavoie a une petite caisse de 200.\$ pour les activités de loisirs et qu'elle demande une augmentation à 400.\$ pour la petite caisse;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la petite caisse pour les loisirs soit augmentée à 400.\$.

7103-11-2019
Illumination du
sapin

Attendu qu'un prix a été demandé pour la « Fée des glaces en échasses » pour l'activité de l'illumination du sapin;

Attendu que la soumission est au montant de : 652.56.\$ excluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale adjointe à retenir les services de: La Fée des glaces en échasses pour l'illumination du sapin 2019.

7104-11-2019
Plaisirs d'hiver

Attendu qu'un prix a été demandé pour les « Grumpettes » pour l'activité Plaisirs d'hiver;

Attendu que la soumission est pour un montant de : 992.56\$ excluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale adjointe à retenir les services des Grumpettes pour l'activité Plaisirs d'hiver 2020.

Le directeur incendie a émis un rapport verbal.

Dépôt rapport du
directeur incendie

7105-11-2019
Cauca/modules de
base

Attendu que la municipalité a reçu une facture pour les frais mensuels de Cauca et qu'une augmentation du tarif mensuel de 1.00\$ a été appliquée par pompier;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de : 608.22\$ à Cauca du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, et en avise la municipalité de St-Sébastien pour la facturation de la moitié des coûts.

7106-11-2019
Démission
Guillaume
Normandin
pompier

Attendu que la municipalité a reçu la démission de M. Guillaume Normandin du service incendie d'Henryville et ce à partir du 22 octobre;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la lettre de démission de M. Guillaume Normandin en tant que pompier d'Henryville effective le 22 octobre 2019.

7107-11-2019
Entente St-
Alexandre service
incendie

Attendu que la municipalité de St-Sébastien a délégué sa compétence municipale en matière de service incendie à la municipalité d'Henryville;

Attendu que la municipalité de St-Sébastien a une entente intermunicipale d'entraide avec la municipalité de St-Alexandre laquelle devient par le fait même caduque ;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville présente une nouvelle entente à la municipalité de St-Alexandre et St-Sébastien pour son acceptation et signature et autorise la mairesse Mme Danielle Charbonneau et la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin à signer ladite entente.

7108-11-2019
Entente relative à
l'établissement
des modalités de
réponse
automatique multi
caserne St-Jean

Attendu que la Ville de St-Jean-sur-Richelieu a avisé la municipalité d'Henryville du non-renouvellement de l'entente pour le service incendie ;

Attendu que la Ville de St-Jean-sur-Richelieu a présenté une nouvelle entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multi caserne ;

Attendu que l'entente a été vérifiée par le directeur du service des incendies M. Alain Héту et la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin et qu'une copie de ladite entente a été transmise aux élus municipaux ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la nouvelle entente et autorise la mairesse Danielle Charbonneau et la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin à signer ladite entente.

7109-11-2019
Entente relative à
l'établissement
d'un plan
d'entraide
mutuelle en cas
d'incendie,
d'intervention
d'urgence ou de
sauvetage

Attendu que la Ville de St-Jean-sur-Richelieu a avisé la municipalité d'Henryville du non-renouvellement de l'entente pour le service incendie ;

Attendu que la Ville de St-Jean-sur-Richelieu a présenté une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage;

Attendu que l'entente a été vérifiée par le directeur du service des incendies M. Alain Héту et la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin et qu'une copie de ladite entente a été transmise aux élus municipaux ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la nouvelle entente et autorise la mairesse Danielle Charbonneau et la directrice générale Mme Sylvie Larose Asselin à signer ladite entente.

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

Dépôt du rapport
de l'inspecteur
municipal et du
CCU

7110-11-2019
Contrat
déneigement
bâtiments et
stationnement
municipaux

Attendu que la directrice générale a expédié des appels d'offres par invitation à trois soumissionnaires pour les travaux de déneigement, d'épandage d'abrasifs et de sel pour les bâtiments et stationnements municipaux;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

Attendu que le conseil municipal n'accepte aucune soumission;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la directrice générale de retourner en soumission.

7111-11-2019
Contrat
déneigement
trottoirs

Attendu que la directrice générale a expédié des appels d'offres par invitation à quatre soumissionnaires pour les travaux de déneigement des trottoirs;

Attendu qu'aucune soumission n'a été reçue;

En conséquence sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal va envisager l'acquisition ou la location d'équipement pour le déneigement des trottoirs municipaux.

7112-11-2019
Demande de
dérogation
mineure
41 route 133

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le : 41 route 133 dans le but de permettre la construction d'un garage dérogatoire;

Attendu que le projet prévoit la construction d'un garage de 148.84m² alors que l'article 5.7 du règlement de zonage 59-2006 ne prévoit une grandeur maximale de 75m²;

Attendu que le projet prévoit la construction d'un garage de 8.17m de hauteur alors que l'article 5.8 du règlement de zonage 59-2006 ne prévoit une hauteur maximale de 5.5m;

Attendu que le projet prévoit la construction d'un garage avec trois portes de 3.66m de hauteur alors que l'article 5.10 du règlement de zonage 59-2006 ne prévoit une grandeur maximale de 2.75m;

Attendu la recommandation favorable du CCU;

Attendu que les éléments sont dérogatoires, mais ne causeront aucun préjudice aux propriétés voisines;

Attendu que la propriété a comme voisin un champ cultivé et une exploitation agricole avec de grands hangars à proximité et que le bâtiment s'intégrera bien avec ces bâtiments;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure et d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie d'au plus 148.84m², d'une hauteur d'au plus 8.17m avec des portes d'au plus 3.66m de hauteur.

**7113-11-2019
Demande de
dérogation
mineure 838 rue
Marie-Rivier**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 838 rue Marie-Rivier, dans le but de permettre la construction d'un garage dont le revêtement sera dérogatoire;

Attendu que selon l'article 4.7.1, la tôle galvanisée n'est pas autorisée à titre de revêtement extérieur pour un entrepôt industriel;

Attendu que le revêtement de tôle galvanisée demandé s'harmoniserait mieux avec le revêtement de l'atelier qui est déjà en tôle galvanisée;

Attendu la recommandation favorable du CCU;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure autorisant la pose d'un revêtement d'acier galvanisé sur l'entrepôt projeté.

**7114-11-2019
Demande de
dérogation
mineure 137
rue St-Georges**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 137 rue Saint-Georges, dans le but de permettre la reconstruction d'un garage désuet avec la même implantation que celui à démolir;

Attendu qu'il s'agit de la seconde présentation du dossier au conseil et que le demandeur a ajusté son projet depuis la première présentation faisant en sorte que le taux d'occupation au sol a diminué et que la marge latérale sera respectée avec une nouvelle implantation;

Attendu que le projet est toujours dérogatoire aux dispositions réglementaires suivantes:

- Article 1.9 du règlement de zonage 59-2006 : article faisant référence à la grille de zonage, le pourcentage d'occupation au sol maximal pour les usages accessoires est de 10%. Le garage à reconstruire, le patio et la galerie avant portent le total du pourcentage d'occupation au sol à 14.5%.
- Article 13.1.1 du règlement de zonage 59-2006 : il ne peut y avoir de construction à moins de 5m d'un cours d'eau canalisé. Le garage actuel est à une distance estimée de 1.82m du rebord du talus du cours d'eau.

Attendu que le demandeur a ajusté son projet depuis la première présentation faisant en sorte que le taux d'occupation au sol a diminué et que la marge latérale sera respectée avec une nouvelle implantation;

Attendu que la dérogation est mineure et ne causera aucun préjudice à la propriété voisine et que le CCU a fait une recommandation favorable;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure en autorisant la construction d'un garage à la même distance du cours d'eau que le garage actuel avec un pourcentage d'occupation au sol de 14,5%.

7115-11-2019
Demande de dérogation mineure lot 4 775 205 rue Marie-René

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 4 775 205 visant à subdiviser le lot en deux parties;

Attendu que le lot projeté 6 331 154 aura une profondeur moyenne de 36.38m;

Attendu que le lot projeté 6 331 155 aura une profondeur moyenne de 37.52m;

Attendu que les lots sont dérogoires à l'article 3.11 du règlement de lotissement no. 61-2006 quant à la profondeur, une profondeur minimale de 45m étant demandée pour des lots situés dans un corridor riverain;

Attendu que la demande n'aura pas pour effet de diminuer la profondeur plus qu'elle ne l'est déjà;

Attendu que la dérogation est mineure et que le CCU est favorable à cette dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour la profondeur des deux lots, soit 36.38m pour le lot 6 331 154 et 37.52m pour le lot 6 331 155.

Attendu que le 28 octobre, la municipalité a reçu une lettre de démission de M. Marc-Olivier Desbiens à titre de journalier de voirie effective vendredi midi 1^{er} novembre 2019;

7116-11-2019
Démission Marc-Olivier Desbiens

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de M. Marc-Olivier Desbiens à titre de journalier de voirie.

Attendu que le conseil municipal a donné le contrat de pavage aux Entreprises Denexco par la résolution no. 7024-09-2019;

7117-11-2019
Paiement travaux de pavage

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 205,031.71\$ aux Entreprises Denexco pour les travaux de pavage sur une partie du Rang Bord de l'Eau.

Quelques questions ont été posées.

Période de questions

Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :56hrs.

7118-11-2019
Levée de la séance

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse *Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

